



Dijon, vendredi 24 mars 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/01830

Pris en application :

Code des transports

Modalités d'exploitation**Ancien canal de Briare****Modification temporaire des horaires de navigation (passages programmés) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 08/04/2023 à 09:00 au 30/06/2023 à 19:00**o Canal de Briare, embranchement de l'ancien canal**

entre les pk 0,000 (écluse 1 de Baraban) et pk 2,634 (écluse 4 de la Cognardière)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers sont informés qu'en raison d'un déficit chronique de la ressource en eau, des mesures exceptionnelles d'économie d'eau sont nécessaires. Ainsi, les horaires de passage aux écluses sur l'ancien canal de Briare sont provisoirement modifiés à compter du 8/4/2023, conformément à la décision jointe au présent avis.

les passages seront autorisés aux horaires suivants :

- de 9h30 à 10h30**- de 14h30 à 15h30****- de 17h30 à 18h30**

Les conditions de navigation pouvant évoluer, nous vous invitons à consulter régulièrement les avis à la batellerie.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

UTI Val-de-Loire-Seine, 17 rue du Pont Canal, 45250 BRIARE

Tél : 02 38 31 26 20

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

Date limite d'affichage :

01/07/2023

Adjoint(e)

Signé

Christelle BERNES CABANNE